

Les fissures « climatiques » sur les maisons sont à signaler à la mairie

L'Est Républicain

Fissures sur les façades des maisons, retrait-gonflement des sols argileux, autant de conséquences du dérèglement climatique. Une carte locale permet de noter la présence de ces aléas et la Ville invite également les habitants à se signaler en mairie s'ils sont concernés par l'apparition de fissures à leur domicile.

L'Est Républicain - 17 janv. 2026 à 19:06 - Temps de lecture : 2 min



À droite et à gauche de la D23, en direction d'Éloie, l'aléa de retrait-gonflement des sols argileux est estimé moyen dans l'échelle de risques.

Les changements climatiques ne sont pas sans effets sur le bâti. Les alternances de gonflements et de rétractations des argiles occasionnent des dégâts sur les constructions, les voiries et les réseaux. Des fissures peuvent apparaître sur les façades des maisons.

Quelques Valdoiens sont venus signaler le phénomène et s'enquérir des démarches éventuelles à accomplir. Si ce problème concerne des dizaines de foyers, l'État peut décider d'un arrêté de catastrophe naturelle après étude du dossier transmis par la commune. Celle-ci a donc besoin de recenser les sinistres et de recueillir les informations pour éventuellement constituer ce dossier de demande et le transmettre à la préfecture.

La Ville invite les habitants à se signaler s'ils sont concernés par l'apparition de fissures à leur domicile en s'adressant à la mairie.

Carte locale

Le dossier du Plan local d'urbanisme (PLU) recense les risques naturels dans la commune, parmi lesquels l'aléa de retrait-gonflement des sols argileux lié à la géologie. Les sols gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse.

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a étudié ces phénomènes et une carte locale a ainsi pu être réalisée. Elle fait état de l'existence de sols argileux sur le territoire communal. Le ban de Valdoie est concerné à plus de 57 % par un aléa faible et 22 % par un aléa moyen. Celui-ci se localise surtout en deux endroits, au nord entre les lotissements du Monceau et des Près d'Aumont en limite de Sermamagny et tout à l'est de la zone urbanisée, un couloir le long de la vallée de la Rosemontoise au pied des hauteurs du bois d'Arson.

L'état de catastrophe naturelle a déjà été reconnu à Belfort et Offemont après la sécheresse de l'été 2022. Grâce à cette reconnaissance, les réparations peuvent être prises en charge par les assurances.

Articles les plus lusEnvironnement

Newsletter. Ici On Agit !

Mensuelle

Chaque mois, recevez une sélection des initiatives locales en faveur de l'environnement.

Peut contenir des publicités. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment depuis [votre espace client](#).